

ARRÊTÉ DRCL/BRE n° 2023- 57

Tableau des électeurs sénatoriaux

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 292 et R. 146 à R. 148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BRE n° 2023-27 du 16 mai 2023 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire par chaque conseil municipal des communes de Maine-et-Loire ;

Vu les arrêtés préfectoraux DRCL/BRE n° 2023-44 du 27 juin 2023, n° 2023-47 du 28 juin 2023 modifié et n° 2023-49 du 29 juin 2023 fixant les dates des nouvelles élections des délégués des conseils municipaux et des suppléants en vue des élections sénatoriales ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – En vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023, le tableau des électeurs sénatoriaux du département de Maine-et-Loire est établi conformément à l'annexe jointe au présent arrêté qui sera publiée sur le site internet de la préfecture <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/> actions de l'État - rubrique élections – élections politiques – élections sénatoriales.

Article 2. – Sauf dans le cas où les élections des communes sont définitives, l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants peut être contestée par tout électeur de la commune ou tout membre du collège électoral sénatorial, devant le tribunal administratif de Nantes jusqu'au lundi 17 juillet 2023 à minuit. Le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site <https://citoyens.telerecours.fr>.

Article 3. – L'arrêté préfectoral DRCL/BRE n° 2023-38 du 16 juin 2023 fixant le tableau des électeurs sénatoriaux est abrogé.

Article 4. – La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers le **11 JUIL 2023**


Pierre ORY